

AVIS IMPORTANT

Afin de ne pas nuire au déneigement municipal, la municipalité demande aux citoyens de ne pas mettre les balises (poteaux personnels) qui délimitent l'entrée sur l'emprise du chemin. Le déneigeur ainsi que la municipalité ne seront pas responsables des bris s'il y a lieu. Les personnes ne s'étant pas conformées à cette exigence pourraient voir leurs balises retirées par les employés de la voirie. Merci de votre compréhension.